

APPENDICE

(Voir p. 2118)

DIX-NEUVIÈME RAPPORT ANNUELDU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

MISE À JOUR DU SEUIL DE PAUVRETÉ - 1989

RÉVISION DU SEUIL DE PAUVRETÉ FONDÉE SUR DES CALCULS INCLUANT DES RAJUSTEMENTS AU REVENU PERSONNEL DISPONIBLE, LA TAILLE DE LA FAMILLE ET DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉPARTITION DES FAMILLES DE TAILLES DIFFÉRENTES.

COMPARAISON ENTRE LE SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ DU SÉNAT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA POUR 1989

TAILLE DE LA FAMILLE	SEUIL DE PAUVRETÉ SELON LE COMITÉ 1989 (A 10\$ PRÈS)	SEUIL ESTIMATIF	STATISTIQUE
		ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL	CANADA - SEUIL RÉVISÉ DE FAIBLE REVENU 1989 *
		POUR 1990	
1	11 900 \$	12 800 \$	9 198 à 13 511 \$
2	19 830 \$	21 330 \$	12 469 à 18 314 \$
3	23 790 \$	25 580 \$	15 849 à 23 279 \$
4	27 760 \$	29 860 \$	18 247 à 26 803 \$
5	31 730 \$	34 130 \$	19 936 à 29 284 \$
6	35 690 \$	38 390 \$	21 640 à 31 787 \$
7	40 050 \$	43 070 \$	23 275 à 34 188 \$

* Année de référence 1978 - les montants varient selon le niveau d'urbanisation.

LES SEUILS DE PAUVRETÉ ÉTABLIS PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL SONT CALCULÉS À L'AIDE D'UNE FORMULE MISE À JOUR TOUS LES ANS ET QUI TIENT COMPTE DU REVENU PERSONNEL DISPONIBLE AU CANADA ET DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉPARTITION DES FAMILLES DE TAILLES DIFFÉRENTES.

LE SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL EST FIXÉ À ENVIRON 50 P. 100 DU REVENU MOYEN D'UNE FAMILLE CANADIENNE, SUIVANT LA TAILLE DE LA FAMILLE, EN TENANT COMPTE DE L'INFLATION ET DU PRODUIT NATIONAL BRUT. POUR LES FAMILLES DE DEUX, TROIS ET QUATRE PERSONNES, LE SEUIL DE PAUVRETÉ SE SITUE PRESQUE EXACTEMENT À LA MOITIÉ DU REVENU MOYEN DES FAMILLES DE CES TAILLES.

STATISTIQUE CANADA: Le seuil de pauvreté est fondé sur des tendances de consommation sans cesse changeantes qui indiquent aujourd'hui qu'une famille qui dépense 62 p. 100 ou plus de son revenu pour l'alimentation, le vêtement et le logement (par opposition au critère de 70 p. 100 utilisé antérieurement) est en difficulté. Ces restrictions varient également selon la taille du secteur de résidence.

(AU VERSO)